

<https://www.snetap-fsu.fr/Tests-de-positionnement-en-Seconde-c-est-encore-et-toujours-NON.html>



# Tests de positionnement en Seconde : c'est encore et toujours NON !

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 28 juin 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Cette année encore, les équipes éducatives de l'Enseignement Agricole sont appelées à mettre en œuvre des tests de positionnement pour les classes de Seconde générale et technologique et pour les classes de Seconde professionnelle. Alors que cela est le cas à l'Éducation Nationale, les classes de [CAPA](#) ne sont pas concernées. Une incohérence qui nous interpelle ! Pourquoi les mettre de côté ?**

Le SNETAP-[FSU](#) intervient depuis 2018 pour exiger des précisions sur les modalités et les objectifs de ces évaluations et un bilan du dispositif à l'issue des tests. Il reste toujours à ce jour sans réponse. D'ailleurs, la note de service [DGER/SDPFE/2023-378](#) du 14 juin 2023 ne répond toujours pas non plus à aucune de nos interrogations.

Nous demandons une nouvelle fois la suspension de ces évaluations, considérant :

- qu'elles n'ont pas d'intérêt pour la progression pédagogique des enseignant.es qui sont des professionnel.les et qui sont eux-mêmes capables de construire des évaluations-tests de positionnement ;
- qu'elles constituent une surcharge de travail supplémentaire pour les agent.es qui devront veiller au bon déroulement de l'opération ;
- qu'aucune utilisation n'est faite par l'administration de ces données nationales, régionales pour introduire des dédoublements significatifs en Accompagnement Personnalisé ou dans les disciplines concernées ;
- que le dispositif prévu à l'[EN](#) et intitulé "heures de consolidation de mathématiques" n'est même pas prévu dans l'Enseignement Agricole Public
- que la mise à niveau (30 heures en 2nde pro) est largement insuffisante pour accompagner les élèves en difficultés ;
- que le niveau des élèves sortant de 3ième est attesté par le DNB.

**Alors des tests de positionnement, pour en faire quoi ?**

[Lire le courrier adressé à la DGER](#)